



## **Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire (COPH-CI)**

**Adresse Postale:01 BP 5208 Abidjan 01.**

**Siège: Abidjan, Marcory, Cité Hibiscus, Villa 65**

**Mobile: 07 08 31 96 06 / Tel Fixe:+225 27 21 28 12 45**

### **Projet Projustice Handicap :**

Le projet "Projustice Handicap" lancé en septembre 2015 est destiné à promouvoir les droits des personnes handicapées en matière d'accès au système judiciaire ivoirien. Ce projet financé par l'Agence des Etats Unis pour le développement international (USAID) et mis en œuvre par Tetra Tech DPK en collaboration avec la COPH-CI a permis le renforcement des capacités des Magistrats et agents du système judiciaire en matière de Droit des personnes handicapées et l'amélioration de l'accessibilité environnementale des services de justice. A cet effet, la COPH-CI a participé à l'organisation de plusieurs ateliers de formation dans plusieurs villes du pays. Aussi, nous avons procédé à la distribution de plusieurs brochures de la CDPH en vue de sensibiliser l'opinion.

L'un des constats qui ont suscité le projet Projustice-Handicap, était que les personnes handicapées elles-mêmes ne connaissaient pas ou peu la législation en leur faveur. En accord avec l'article 13 de la CDPH (**Accès à la justice**), le projet y a apporté un début de solution à travers la formation des responsables d'organisations de personnes handicapées. Aussi, les magistrats et personnel du système judiciaire ont reçu des formations sur les droits des personnes handicapées et le changement de mentalité sur elles. Ce projet a par ailleurs été l'occasion de faire un audit d'accessibilité de certains tribunaux dans certaines zones choisies par le projet que sont les tribunaux de Bouaké, Korhogo, Bondoukou, Man et Daloa. Des constats, il ressort que ces tribunaux sont loin de respecter les normes d'accessibilité physique. Le système judiciaire ne permet pas aux personnes handicapées sourdes d'ester en justice en tant que demanderesse ou défenderesse.